

REGIE AUTONOME MULTI- SERVICES D'AGADIR
AVIS D'APPEL D'OFFRES
(Séance Publique)

Le mercredi 14 septembre 2022, il sera procédé à la salle de réunion de la RAMSA en séance publique à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres sur offres de prix ci-après :

Appel d'offres n°	Objet	Estimation des coûts des prestations (DH TTC)	Caution provisoire (DH)	Date de visite des lieux (à 10 heures)	Date limite de remise des prospectus*/ document techniques	Observations	Heure limite de remise des offres
80/2022	Travaux de réhabilitation de deux tronçons des collecteurs structurants, tronçon du collecteur Agadir Souss et tronçon du collecteur Moulay Ali Cherif à Inzegane de type Ovoïde par coques CCV	3 060 000,00	45 000,00	01/09/2022 à 10h00	14/09/2022 à 09 :00	-	09 :00
81/2022	Etude de renforcement du réseau aval d'assainissement de la RAMSA à Drarga	360 000,00	5 000,00	-	-	-	09 :30
82/2022	Travaux d'équipement en réseau d'assainissement des centres Aourir et Tamraght - 8ème Tranche-	17 171 700,00	250 000,00	01/09/2022 à 10h00	-	-	10 :00
83/2022	Audit des marchés de la RAMSA dont les montants excèdent cinq millions de Dirhams toutes taxes comprises	93 600,00	1 500,00	-	-	-	10 :30
84/2022	"Fourniture, installation et mise en service de matériel et de logiciel informatique : Lot 1 : Matériel informatique Lot 2 : Logiciel informatique	Lot 1 : 540 000,00 Lot 2 : 240 000,00	Lot 1 : 8 000,00 Lot 2 : 3 500,00	-	14/09/2022 à 11:00	Réservé PME	11 :00

Le jeudi 15 septembre 2022, il sera procédé à la salle de réunion de la RAMSA en séance publique à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres sur offres de prix ci-après :

Appel d'offres n°	Objet	Estimation des coûts des prestations (DH TTC)	Caution provisoire (DH)	Date de visite des lieux (à 10 heures)	Date limite de remise des prospectus*	Observations	Heure limite de remise des offres
85/2022	Fourniture et pose de débitmètres électromagnétiques et systèmes de télé relève	3 000 000,00	45 000,00	-	15/09/2022 à 09:00	Réservé PME	09 :00
86/2022	Travaux de renforcement du réseau structurant alimentant les zones périphériques d'Ait Melloul et Inezgane - 1ère tranche-	14 224 080,00	213 000,00	01/09/2022 à 10h00	-	-	09 :30
87/2022	Raccordement en réseau d'assainissement des Zones Basses dans le Grand Agadir : 2ème tranche	1 959 360,00	30 000,00	01/09/2022 à 10h00	-	Réservé PME	10 :00
88/2022	Sécurisation de l'AEP de la zone nord -1ère tranche : Réservoir 5000 m3 à la côte 130 NGM à Agadir	13 494 000,00	200 000,00	01/09/2022 à 10h00	-	-	10 :30
89/2022	Fourniture de bureau	247 265,40	3 700,00	-	-	Réservé PME	11 :00

***Les prospectus/documents techniques prévus à l'article 19 du règlement de consultation doivent être présentés dans un pli fermé séparément des dossiers de la soumission.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement aux bureaux du Département Approvisionnements et Moyens Généraux au siège de la RAMSA à l'adresse suivante : Régie Autonome Multi-Services d'Agadir, Rue 18 Novembre, Quartier Industriel Agadir, BP 754, Tél : 05-28-82-96-00/05-28-22-30-30, Fax : 05-28-22-01-15. Il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma. Les concurrents ayant téléchargé le dossier d'appel d'offres doivent obligatoirement renseigner leurs coordonnées sur la dite plateforme.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du règlement relatif aux marchés de la RAMSA.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la Direction à l'adresse indiquée ci-dessus ;
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- soit les présenter par voie électronique conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 04/09/2014 relatif à la dématérialisation de la procédure des marchés publics ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 16 du règlement de consultation.